

## PARTIE 2

### V- CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE

**En préambule il convient de souligner la qualité de la préparation de cette enquête par les services compétents de la Commune. D'autre part il s'agit de rappeler que cette procédure, non obligatoire, a été voulue par la Commune dans un souci de transparence.**

**L'ensemble des règles régissant ce type de procédure a été scrupuleusement respecté (Information de la population, documentation mise à disposition).**

#### **Déroulement de l'enquête**

##### Désignation CE

Le Commissaire enquêteur a été désigné par la Commune de FREJUS par arrêté municipal n° 2023-1421 en date du 25 Mai 2023 par le Mr Le Maire.

##### Arrêté d'ouverture

L'Arrêté municipal n°2023-1421 du 25 Mai 2023 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique ayant pour objet le déclassement du domaine public du parking dit « de la porte d'Hermes »

##### Mention des visites et réunions

La réunion de réparation a eu lieu le 23 Mai 2023 au service foncier de la Commune.

Lors de cette réunion il a été arrêté les dates de cette enquête à savoir du lundi 14 juin 2023 au vendredi 30 juin 2023 avec des permanences aux dates et horaires suivants :

Enquête publique déclassement « Hermes »

**Didier HARTER** 

1-Mercredi 14 Juin 9-12h

2-Mercredi 26 juin 9-12h

3-Vendredi 30 juin 14-17h jour de clôture

**Indication mesures de publicité :**

Affichage réglementaire à la Mairie et dans les Mairies annexes du 25 mai 2023 et ce jusqu'à la fin de l'enquête

Information sur le site internet de la Commune <http://www.ville-fejus.fr> rubrique « enquêtes publiques et concertations »

Insertion d'annonces légales dans les journaux « La Marseillaise » et « Var Matin » en date des 29 Mai 2023 et 19 juin 2023 pour les deux supports.

**Rappel de la Motivation du projet** (ref : Notice explicative de la Commune)

Par délibération n° 729 du Conseil municipal en date du 24/11/2022, la Ville de Fréjus a souhaité valoriser son patrimoine foncier en cédant le parking pour y réaliser un projet d'aménagement mixant logements et stationnement public.

Ainsi dans la délibération n° 814 du Conseil municipal, le Maire a été autorisé à lancer la procédure d'enquête publique relative au déclassement puis la cession à titre onéreux du parking de « la porte d'Hermès ».

Notamment en sus

D'autoriser la signature d'une promesse de vente du parking existant.

De décider l'acquisition du futur parking public.

**Impact environnemental**

La procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale.

**Oppositions majeures ou difficultés particulières**

L'opposition et la difficulté majeure consistent pour les personnes qui se sont exprimés (sur le registre, par mail, par courrier) en la dichotomie entre le déclassement de ce parking et la réalisation future. Il est à noter que pour ces raisons évidentes il a été relevé 90 avis contre le déclassement (pétition, mails, courriers, présents)

En effet si cela ne tombe sous le sens pour les usagers, la procédure de déclassement et le permis de construire sont deux procédures totalement différentes.

**Atteinte des objectifs**

Enquête publique déclassement « Hermès »

Didier HARTER



- 1 Information du public : Objectif atteint
- 2 Réponses aux observation du public : objectif atteint

### **AVIS MOTIVE**

Considérant que :

Les requérants auront la possibilité de s'exprimer sur le futur projet en application de l'article L.600-1-2 du code de l'urbanisme.

L'enquête s'est déroulée depuis sa préparation jusqu'à sa clôture, conformément à la réglementation, de manière très satisfaisante.

L'ensemble des moyens d'information au public ont été mis en œuvre

L'ensemble de mes questions et remarques (lors des permanences et en dehors) a reçu des suites.

**L'ensemble des objectifs fixés dans le cadre de cette procédure ont été atteints.**

**J'émet un AVIS FAVORABLE au projet de déclassement du parking de la porte d'Hermes situé sur la Commune de FREJUS.**

